VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014 Rapporteur : Monsieur Guillaume MENGUY

N° 7 DDU 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Déclassement de l'ancienne école maternelle Bourg les Bourgs

Par délibération du 20 décembre 2013, le conseil municipal a validé la cession de l'ancien centre de secours principal et de l'ancienne école Bourg les Bourgs pour la réalisation d'un projet de logements.

Par délibération du 25 février 2005 le conseil municipal a décidé la fermeture et la désaffectation de cette école.

Afin de pouvoir mener à bien tout projet de cession, il convient de prononcer le déclassement du domaine public de cet ancien établissement scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de prononcer le déclassement définitif de l'ancienne école Bourg les Bourgs.

Le maire,

Ludovic JOLIVET